

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

B.U.T. Information et Communication
Alternance Lyon



> **Règlement des études** **Année universitaire 2024-2025**

B.U.T. Communication des organisations et Information numérique dans les organisations **Alternance**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;

Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu les statuts de l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu la Charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Le présent règlement a été approuvé par la Commission de la Formation et de la Vie Etudiante du 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants du diplôme concerné au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Le présent règlement les années de B.U.T. des étudiants en alternance.



> Article I : Organisation de la formation

1.1 Cadre de la formation

La période de formation correspond aux dates indiquées dans le calendrier universitaire, à savoir du jour de la rentrée au jury de l'I.U.T. du mois de septembre suivant.

La formation est organisée en six semestres et structurée en unités d'enseignement (U.E.) permettant l'acquisition de connaissances et de compétences. Ces U.E. font elles-mêmes l'objet de Regroupements Cohérents d'U.E. (R.C.U.E.).

Ces compétences se déclinent en deux ou trois niveaux de compétences consécutifs. Chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les U.E. correspondent à des compétences. Chaque U.E. appartient à un semestre et se réfère à une compétence finale et à un niveau de compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale. Les ensembles cohérents d'U.E. regroupent les U.E. d'un même niveau d'une même compétence.

Chaque U.E. se compose :

- D'un pôle « Ressources », certaines ressources pouvant être transversales à plusieurs U.E. ;
- D'un pôle « Situation d'Apprentissage et d'évaluation » (S.A.é.) correspondant à des mises en situation professionnelle, incluant, le cas échéant, le portfolio et les périodes de formation en milieu professionnel ; certaines S.A.é. peuvent être transversales à plusieurs U.E.

L'obtention de chaque U.E. vaut obtention d'un certain nombre de crédits européens (E.C.T.S.). L'acquisition de 180 crédits européens permet l'attribution du BUT.

Pour les parcours en alternance, des semaines en alternance (2 jours à l'I.U.T./3 jours en entreprise en routine) vont se succéder à des semaines complètes en entreprise ou à l'I.U.T., selon le calendrier remis à la rentrée.

1.2 Admission dans un parcours en alternance

Les étudiants de BUT qui souhaitent faire de l'alternance l'année suivante mais qui n'ont pas de contrat signé au premier jour de la formation (la date de début de contrat pouvant être postérieure au premier jour de la formation et dans la limite d'un mois après celui-ci) pourront se voir proposer une admission en formation hors alternance, quand ce parcours correspond, sous réserve de place. En BUT information-communication, il peut leur être proposé de s'inscrire dans le double-diplôme BUT/Licence information-communication à Lyon 3, dans la limite des places disponibles. A défaut, ils seront contraints de quitter la formation.

1.3. Inscription administrative

L'inscription administrative et pédagogique est obligatoire et annuelle dans le respect du calendrier fixé par l'université. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à suivre les cours ni à passer les examens. Les alternants en attente de contrat devront régulariser leur inscription administrative au plus tard le 30 novembre 2024. Ils en sont informés par mail par le service des inscriptions.

A défaut d'inscription dans les délais fixés, les notes ne peuvent pas être saisies, le jury ne délibère ni sur le semestre et ni en fin de cursus et la délivrance du diplôme est empêchée.

1.4. Inscription pédagogique

L'inscription dans un groupe est définie en début de semestre par le service du parcours, qui est également seul compétent pour en modifier la composition durant le semestre.

En cas de changement de groupe, seul le directeur des études ou le responsable du parcours concerné est habilité à permettre le changement en fonction des effectifs.

L'inscription à d'autres formations au sein même de l'Université n'entraîne pas une modification systématique d'affectation de groupe.

> Article 2 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

2.1 Conditions générales

L'acquisition des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier sur la base d'un barème sur 20, comprenant devoirs surveillés et travaux personnels ou de groupes ; les S.A.é. sont évaluées au travers d'un travail de problématisation présenté à travers un ou plusieurs livrables et/ou une soutenance orale.

Ce contrôle continu est assuré par chaque enseignant dans la discipline qui le concerne. Pour un enseignement assuré par plusieurs intervenants, le système de contrôle et de notation est harmonisé.

Les modalités de contrôle des connaissances sont publiées dans le mois suivant le début de l'année universitaire.

Elles incluent les dispositions générales et les maquettes pédagogiques de chaque semestre qui indiquent a minima les coefficients et les crédits affectés aux U.E. et aux éléments qui les composent.

2.1.1 Communication des résultats

Ces modalités prévoient la communication régulière des notes et résultats, en attente de validation, dans un délai maximum de 4 semaines.

Les notes et résultats sont provisoires jusqu'à leur validation par les jurys semestriels. Les notes obtenues à l'issue des contrôles de connaissances sont publiées sous une forme comportant des éléments statistiques (moyennes, répartition des notes...) permettant aux alternants de se situer par rapport à la promotion.

2.1.2 Consultation des copies

Les copies, le barème et les éléments de correction sont consultables par les alternants dans un délai maximal de deux semaines après la remise des notes. Durant cette période, les enseignants s'engagent à répondre aux alternants sur toute question relative à leur copie.

Les copies de contrôle continu sont conservées par l'enseignant ou le service de scolarité compétent pendant un an.

Après transmission des résultats, les étudiants ont droit, sur demande écrite formulée à partir de leur adresse institutionnelle, à obtenir la communication de leurs copies d'examens. Ce droit peut s'exercer par consultation directe de la copie sur place, par remise d'une photocopie de la copie ou par transmission d'une version numérisée de la copie à l'adresse institutionnelle de l'étudiant. Si toutefois les demandes excèdent, par leur volume global, les capacités techniques de la scolarité, il est possible de s'en tenir à la consultation sur place.

2.2 Calendrier des évaluations et épreuves de remplacement

La période de formation est comprise entre le jour de la rentrée et le jury de l'I.U.T. de septembre.

Les évaluations permettant de terminer le contrôle continu, ainsi que les épreuves de remplacement, sont organisées selon un calendrier qui est communiqué dans les meilleurs délais aux alternants. Il n'est pas organisé de remplacement à l'épreuve de remplacement. Les convocations aux évaluations et épreuves de remplacement sont prioritaires sur tout autre engagement personnel ou professionnel.

Un régime d'examen aménagé est organisé pour les alternants en situation de handicap : conditions matérielles, aides techniques et humaines appropriées, majoration d'un tiers du temps normalement prévu pour les épreuves, adaptations éventuelles de certaines épreuves.

2.3 Conditions exceptionnelles - Adaptation des MCCC

Si une situation d'urgence l'impose, et dans le cadre réglementaire fixé par le ministère et l'université, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences seront adaptées. Ces adaptations auront avant tout pour objectif d'assurer qu'à la fin du calendrier universitaire les jurys disposent d'un nombre suffisant de notes pour délibérer.

Le calendrier voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les alternants devront se conformer à ce nouveau calendrier et se tenir à la disposition du département selon ledit calendrier.

Le contrôle continu est maintenu sous la forme exclusive ou partielle d'évaluations à distance, grâce aux différents outils numériques mis à disposition par l'université Lyon 3.

Nature des épreuves

Le type d'épreuve (quel qu'il soit) est impérativement le même pour tous les étudiants d'un même cours.

Selon le principe de liberté pédagogique, le type d'épreuve peut varier d'un enseignement à un autre, d'un diplôme à un autre, d'une année ou d'un semestre à un(e) autre. Toutefois, le choix du type d'épreuve fait l'objet d'une coordination pédagogique au sein d'un même enseignement (entre responsable de CM et chargé de TD par exemple). Le directeur des études, le responsable de parcours ou le coordinateur de matières garantit cette coordination.

L'organisation des épreuves à distance obéit à un principe de réalisme qui tient compte d'éventuelles difficultés de connexion.

Les épreuves « en synchrone » (effectuées en temps réel au même moment pour tous) sont ainsi réservées à des petits effectifs (de la taille maximum d'un groupe de T.D.) et ne sont possibles qu'après vérification préalable de la capacité de tous les alternants à pouvoir se connecter pour les effectuer. Si cette dernière condition ne peut pas être respectée, l'évaluation s'effectue « en asynchrone » (effectuée en temps différé).

Pour les C.M. à gros effectifs, si les évaluations ne peuvent pas être réalisées en présentiel, des épreuves de type devoirs à la maison sont privilégiées. Ces derniers restent d'une longueur et d'une difficulté raisonnables.

Un délai précis de remise des travaux, d'une durée minimale d'une semaine, est indiqué aux étudiants.

Les évaluateurs laissent aux alternants la possibilité de remettre leur devoir sous la forme qui sera la plus pratique pour eux (format numérique ou format papier, par exemple).

Programme des épreuves

Le contrôle des connaissances peut porter sur l'ensemble des cours du semestre, incluant donc les cours qui auront pu être dispensés à distance, à la double condition :

- Qu'il soit vérifié que tous les alternants auront eu accès aux cours à distance ;
- Que, pour les C.M., l'évaluation soit effectuée sous forme de devoir à la maison ou d'évaluation en ligne type dont les modalités seront précisées aux alternants dans un délai raisonnable, dans le cas où elle ne peut être réalisée en présentiel. Sinon, l'évaluation ne porte que sur la partie du programme qui aura été enseignée en présentiel jusqu'à l'annonce par les autorités gouvernementales et/ou de l'université du changement de la situation sanitaire.

> Article 3 : Calcul des moyennes par U.E.

La moyenne par U.E. tient compte des notes de contrôle continu coefficientées. Dans le cas où une matière est composée d'un C.M. et d'un T.D./T.P., la moyenne est calculée à partir de la moyenne des notes obtenues en C.M. et de la moyenne des notes obtenues en T.D./T.P.

Chacune des épreuves donne lieu à l'attribution d'une note de 0 à 20. Certaines matières peuvent ne pas faire l'objet d'évaluation (ex. : « Travaux collectifs non encadrés/TCN, « Retour d'expérience/REX », etc.).

En cas d'absence justifiée à une épreuve, le chef de département et le responsable de parcours/directeur des études statuent sur la possibilité d'accorder une épreuve de remplacement pour cas de force majeure. Il ne sera pas organisé de remplacement de remplacement.

Toute absence injustifiée à une évaluation constitue une défaillance, l'absence de note empêchant le calcul de la moyenne et bloquant la validation de l'U.E. par le jury. Le responsable de parcours contacte par mail l'alternant concerné en amont du jury afin de l'informer de la sanction qui sera appliquée.

Un certificat médical n'est pas suffisant pour faire valoir la force majeure (voir article 7). Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen de remplacement rend la validation du semestre concerné impossible. Pour rappel, il n'y a pas de remplacement de remplacement. Des pénalités de retard sont appliquées aux travaux à rendre à une date et à une heure précises jusqu'à 5 points par demi-journée entamée (tranche de 12 h).

Activités bonifiées

Les bonifications proposées par l'Université (Sport, Culture, Entrepreneuriat, accompagnement d'une personne en situation de handicap, promotion de l'IUT, etc.) sont accessibles à tout étudiant inscrit en B.U.T. sous réserve de la compatibilité de son emploi du temps avec la programmation des activités proposées.

Chaque activité fait l'objet d'une évaluation et permet l'attribution d'une note (sur une base de 20 points) qui est transmise au jury de l'étudiant concerné.

Les points de bonification correspondent à 0,03 point par point au-dessus de 10/20. Ils sont ajoutés à la moyenne de chaque U.E. annuelle. L'effet sur la moyenne ne peut être supérieur à 0,3 point (le nombre total de points de bonification étant alors ramené au nombre entier immédiatement inférieur).

Exemple : Un étudiant de B.U.T. obtient la note de 13/20 dans une activité bonifiée. Il obtient 0,09 point à la moyenne de chacune des UE annuelles.

> Article 4 : Candidats à une formation en alternance et contrat d'alternance

Le Bachelor Universitaire de Technologie en alternance permet une mise en relation réelle de l'alternant avec le monde socioprofessionnel qui lui permet d'approfondir sa formation, son projet personnel et professionnel, d'appliquer ses connaissances en situation professionnelle, d'acquérir des compétences nouvelles professionnalisées et qui facilite son insertion dans l'emploi.

Le contrat d'alternance a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en les mettant en situation pratique dans leur futur milieu d'exercice. Il est encadré par un tuteur enseignant, membre de l'équipe pédagogique et un tuteur professionnel de l'organisation d'accueil (maître d'apprentissage/MAP).

Pour la 3^e année du B.U.T., la période en entreprise donne lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel, assortie d'une soutenance. Le tuteur professionnel (MAP) évalue également le comportement professionnel de l'alternant au cours de cette première ou deuxième année (en fonction du parcours) via la plateforme électronique Studéa.

Cette période en entreprise fait ainsi l'objet de 2 notations :

- Notation opérationnelle sur 20 par le maître d'apprentissage, via la plateforme Studéa ;
- Notation pédagogique sur 20 par le tuteur enseignant, selon les modalités prévues dans les MCCC.

> Article 5 : Validation

5.1 Acquisition des U.E., progression et validation du diplôme

5.1.1 Acquisition des U.E., progression

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne à l'ensemble coefficienté « pôle ressources » et « S.A.é. » est égale ou supérieure à 10.

Une compensation est possible et s'effectue au sein de chaque U.E. et entre les U.E. d'un même regroupement cohérent d'U.E. d'une compétence. Un regroupement cohérent d'U.E. se compose des deux U.E. correspondant à un même niveau d'une compétence.

La validation des deux U.E. d'un même niveau de compétence emporte la validation de l'ensemble des U.E. de niveau inférieur non acquises de cette même compétence.

La validation d'une U.E., le cas échéant par compensation ou par décision du jury, entraîne l'acquisition des crédits européens correspondants.

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout alternant.

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'alternant a obtenu :

La moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'U.E. et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'U.E.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les U.E. des semestres 1 et 2, soit dans les conditions de validation définies ci-dessus, soit par décision du jury.

5.1.2 Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, mais peut être autorisé par le jury au plus 1 fois par semestre et dans la limite de 4 redoublements sur l'ensemble de la formation ; en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins, le directeur de l'I.U.T. peut autoriser un redoublement supplémentaire.

Un apprenti est un salarié qui bénéficie d'une convention de formation avec l'entreprise et un CFA. L'IUT est l'opérateur de formation pédagogique. Au regard de ce prérequis, le droit du travail prévaut sur les règles de progression pédagogique. Ainsi un apprenti, de droit, ne redouble que l'année du diplôme (donc la troisième année) selon l'article L6222-11 du code du travail.

Dans ce cas, l'apprentissage peut être prolongé pour une durée d'un an au plus :

1° Soit par prorogation du contrat initial ;

2° Soit par conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur dans des conditions fixées par décret.

Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'alternant à sa demande ; il doit être motivé et assorti de conseil d'orientation.

5.1.3 Obtention du B.U.T.

L'attribution du Bachelor Universitaire de Technologie est prononcée, soit dans le cas où toutes les U.E. des 6 semestres sont validées (ou ont fait l'objet d'une dispense pour certaines d'entre elles), soit par décision du jury.

En cas d'échec à l'obtention du diplôme, l'alternance peut être prolongée pour une durée d'un an au plus soit par prorogation du contrat initial, soit par conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur (art. L117-9 du code du travail).

Une commission, préparatoire au jury du diplôme et présidée par le chef du département, peut être mise en place. Elle formule des propositions au jury de l'I.U.T., instance souveraine dans ses décisions.

Lorsque le B.U.T. n'a pas été obtenu, ou lorsque l'alternant a été réorienté, les unités d'enseignement acquises sont capitalisées, ainsi que les crédits européens correspondants, et font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement détaillant, le cas échéant, les niveaux de compétence validés.

> Article 6 : Composition et rôle du jury

Le jury est nommé par le président de l'université sur proposition du directeur de l'I.U.T. Ce jury est présidé par le directeur de l'I.U.T. ; il comprend les chefs de département de l'I.U.T. et pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, ainsi que, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée.

Une commission préparatoire aux délibérations du jury et présidée par le chef du département concerné peut être mise en place.

Elle se prononce également sur la mise en place de passerelles pour accueillir en 2e et 3e années de B.U.T. des étudiants issus d'autres formations selon les règles suivantes : capacité d'accueil, niveau, prérequis, remise à niveau...

Le jury présidé par le directeur de l'I.U.T. délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des alternants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ». Un diplôme ne peut être délivré qu'après examen par un jury. Les délibérations du jury sont secrètes. Les décisions du jury (admission, ajournement, défaillance...) sont souveraines et n'ont pas à être motivées.

> Article 7 : Régime des absences

Article 7.1 : Assiduité

Les étudiants doivent se tenir à la disposition du département depuis le jour de la pré-rentrée jusqu'à la tenue du jury d'I.U.T. au mois de septembre de l'année universitaire suivante. Ils doivent consulter leur messagerie universitaire (prenom.nom@univ-lyon3.fr) quotidiennement sur la même période.

En tant que salarié de sa structure d'accueil, l'alternant a une obligation de travail, selon la convention applicable dans son organisation.

La présence en cours est une obligation dans le cadre de la formation mais aussi dans le cadre du contrat de travail vis-à-vis de l'employeur. Elle permet également à l'étudiant de bénéficier de la protection accident du travail lorsqu'il se trouve sur le lieu de formation. L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (évaluations, cours, visites d'entreprises, journées conférences...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les alternants doivent être ponctuels et adopter un comportement respectueux, tant à l'I.U.T. qu'en entreprise.

Le téléphone portable est interdit en cours en dehors de l'autorisation expresse formulée par l'enseignant.

Article 7.2 : Régime des absences

7.2.1 Absences justifiées

Les absences prévues par le Code du travail sont les suivantes :

- Examens médicaux prévus aux articles R4624-10 à R 4624-14 du Code du travail, les maladies, les accidents du travail et les maladies professionnelles d'une durée inférieure à trois mois sur production d'un arrêt de travail, une convocation par l'administration ;
- Convocation par l'administration (y compris permis de conduire ou concours administratifs) sur production d'un justificatif officiel ;
- Congés pour événements familiaux tels que définis par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 et les articles L.3142-1 et L.3142-2 du Code du travail.

En cas de convention ou d'accord plus favorable dans son entreprise, celle-ci s'appliquera en lieu et place du Code du Travail.

Pour le cas où l'alternant a cours, le maître d'apprentissage peut exceptionnellement faire état d'une demande de présence de l'alternant en entreprise, à visée pédagogique dûment explicitée, en complétant et en adressant le formulaire de demande d'absence exceptionnelle, 8 jours au moins avant la date souhaitée de l'absence demandée, au responsable du parcours en alternance (document présenté le jour de la rentrée). Ces demandes d'absences de l'alternant aux cours prévus ont un caractère tout à fait exceptionnel. Elles sont validées par Formasup sur avis du responsable de parcours.

Tout autre motif d'absence sera considéré comme injustifié.

7.2.2 Absences injustifiées

L'entreprise ne peut pas accorder de congés ou récupérations pendant la période de formation.

L'alternant étant un salarié en formation, son assiduité aux cours dispensés par l'établissement de formation est obligatoire. Le contrôle des présences sera effectué à chaque début de cours par la signature d'une feuille d'émargement. Toute absence, et ce dès la 1ère heure, doit être justifiée auprès de l'établissement de formation. L'établissement de formation doit impérativement signaler toute absence au maître d'apprentissage.

Aucune absence injustifiée n'est acceptée. (voir annexe)

En cas de situation d'urgence, le calendrier voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se tenir à la disposition du département.

7.2.3 Absence d'un intervenant

En cas d'absence inopinée d'un intervenant, les alternants restent sur le lieu de formation pour se consacrer à du travail personnel (bibliothèque, salle de classe). Une feuille d'émargement sera signée par les étudiants et un responsable de parcours ou un gestionnaire de scolarité en lieu et place du formateur. Ces heures de présence sur le lieu de formation ne constituent pas des heures supplémentaires mais permettent à l'alternant de bénéficier de la protection accident du travail.

> Article 8 : Régime spécial d'aménagement des études

Un régime spécial d'aménagement des études est organisé pour prendre en compte les besoins particuliers de certains alternants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, chargés de famille, alternants en situation de handicap, de précarité, sportif et/ou artiste de haut niveau.

Il peut ainsi être proposé à l'alternant un aménagement de ses études sur une plus longue période pour prendre en compte une situation particulière. Cet aménagement n'est pas de droit et est réalisé au cas par cas, en fonction des contraintes et des possibilités de l'alternant, de la structure d'accueil si concernée par cet aménagement et du département.

Un contrat entre les parties pourra stipuler les modalités de cet aménagement.

> Article 9 : Saisine de la section disciplinaire

Toute fraude ou tentative de fraude expose l'alternant à des sanctions disciplinaires conformément à la charte des examens en vigueur à l'université Lyon 3. En particulier, toute fraude ou tentative de fraude entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université.

Lors d'un examen, toute fraude ou de tentative de fraude est sanctionnée, notamment :

- se faire remplacer (ou se faire passer) par (pour) une autre personne ;
- utiliser des faux documents d'identité ;
- communiquer avec et/ou copier sur d'autres étudiants ;
- plagier ou recourir à un outil d'intelligence artificielle non autorisé (ChatGPT...);
- utiliser tout document non autorisé (antisèche, brouillon, notes...);
- utiliser tout appareil électronique non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations (téléphone, montre connectée, tablette, écouteurs...).

Entraîneront également la saisine de la section disciplinaire :

- L'établissement d'un faux certificat médical pour justifier une absence ;
- Le plagiat : dans le cas de travaux conduisant à effectuer des recherches (SAé ou autres ...), les alternants sont encouragés à citer, mais en identifiant précisément leurs citations suivant les normes propres à chaque discipline. Il appartiendra aux enseignants de leur indiquer ces normes. Citer ou paraphraser le travail d'autrui sans nommer ses sources ou user de guillemets constitue un plagiat. S'il est avéré, ce dernier entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université et sera sévèrement sanctionné ;
- L'enregistrement (audio et/ou vidéo) à l'insu des enseignants et/ou diffusion des cours et supports de cours mis à la disposition des étudiants (fichiers, enregistrements, podcast, images...), que les cours aient lieu en présentiel ou à distance ;
- Tout fait de porter atteinte à l'ordre public, au règlement intérieur de l'université, au bon fonctionnement et à la réputation de l'université et de l'I.U.T.

Cette liste n'est pas limitative.

Motifs d'absence	Non justifiée / Justifiée	Commentaires
Accompagnement d'un tiers pour un RDV médical	ABSENCE INJUSTIFIEE	
RV paramédicaux (Ostéopathe, Kinésithérapeute, Podologue-pédicure, Dentiste, Psychologue, etc.)	ABSENCE INJUSTIFIEE	Rdv médicaux et para-médicaux hors arrêt maladie
Signature de bail, état des lieux	ABSENCE INJUSTIFIEE	
Entretien de stage/alternance	ABSENCE INJUSTIFIEE	
Récupération du diplôme du Bac	ABSENCE INJUSTIFIEE	
Présentation du BUT dans votre ancien lycée	ABSENCE INJUSTIFIEE	
Job étudiant	ABSENCE INJUSTIFIEE	
Cours/Stage de conduite ou code	ABSENCE INJUSTIFIEE	
Retard TCL/SNCF	ABSENCE INJUSTIFIEE	
Grève SNCF ou Transports en commun	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Passage d'une certification (test SIM, TOEFL, TOEIC, Pix, Ecri+, etc) dans le cadre du cursus universitaire ou de la poursuite d'études	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à un concours de la fonction publique	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à l'examen du code et du permis de conduire	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean Moulin Lyon 3	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	

Convocation à une compétition sportive «Lyon 3»	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	hors aménagement sportif de haut niveau
Maladie avec certificat médical	SUR JUSTIFICATIF ORIGINAL (mail + certificat original à transmettre au secrétariat)	
Accidents de la vie avec constat de police à l'appui	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Décès d'un proche	SUR JUSTIFICATIF PAPIER (acte de décès)	Décès d'un proche
Participation aux instances et aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, commission spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER (convocation)	
Réserviste	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à la JAPD	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Fêtes religieuses légales (conformément au calendrier des fêtes religieuses diffusé par l'établissement)	Justifiées (cf. calendrier sur Net3)	
Mariage ou pacs de l'étudiant (4 jours)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Maternité de l'étudiante	Maternité de l'étudiante SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Maternité de l'étudiante SUR JUSTIFICATIF PAPIER	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Garde de l'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical (enfant de l'étudiant)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	

SEMESTRE 1

Compétences Communes

Nom de la ressource ou de la Saï	Nom du ou des enseignants	Nombre d'approbations reçues	Examen de fin de semestre COCHE si OUI	Contrôle continu				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coef.écrit
				Type d'évaluation						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (présentement audio)			
Ex : communication des organisations	Isabelle Cormet	1	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
						X		3h	collectif	1
SHS	Sarah GOUTAGNY	1	X	x				1h	INDIVIDUEL	1
Théories infocom	Valérie Dymytrova	1	X		x			1h30	collectif	1
Histoire(et économie) des médias	GOUTAGNY Sarah	1	X	x				1h	INDIVIDUEL	1
Etude des organisations	Aïlin Bonnard	1	X	x				2h	INDIVIDUEL	1
SAI Chronique audiovisuelle (SAI communis BIV)	Cécile Guiguen- Mellet, Béatrice Rommensou et Laurence Tranchesi-Granger	2				X	X	10 min	collectif	
Recherche d'information et veille	Evelyn Jamin, Béatrice Rommensou et Laurence Tranchesi-Granger	1	X	X			X	1h	INDIVIDUEL	
								20 min	collectif	
PPP	Isabelle Cormet	2					x		INDIVIDUEL	1
							x		INDIVIDUEL	1
Anglais	Amandine BRUCKERT	5		x				20 min	INDIVIDUEL	
				x				30 min	INDIVIDUEL	
LV 2 - ALLEMAND	Amelg PROBSTING-KAYNAL	5		x				2h	INDIVIDUEL	1
				x				15 min	collectif	1
LV2 - ESPAGNOL	Francis SAMPERE VOLTA	5	554 118	x				1h30	INDIVIDUEL	
				x				2h	INDIVIDUEL	1
Expression écrite et orale	Mariana MAURY	5	X	x				15 min	collectif	1
				x				20 min	INDIVIDUEL	
Informatique	Nicole UBEDA	1	X	x				1h30	collectif	1
Web										

coefficient maquette

0,5

0,5

0,5

bonus (volontariat)

COM204

Nom de la ressource ou de la Sd	Nom du ou des enseignants	Nombre d'heures de module	Examen de fin de semestre (COCHER SI OUI)	Contrôle continu				Durée	Format INDIVIDUEL ou COLLECTIF	Coef-Séant	
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (goucement audio)				
Communication des organisations	Isabelle Comtes	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
				X				10 min	collectif	1	
						X		1h	collectif	1	
Organisations professionnelles	Anne Billot Justine Dup	1	1		X			2h	INDIVIDUEL	1	
								1h30	INDIVIDUEL	1	
Médias, usages et marchés	Gérald Lechaud	1	X						collectif	1	
Communication des organisations	Isabelle Comtes	4	X	X	X			15 min	INDIVIDUEL	1	
						X		15 min	collectif	3	
							X	1h	collectif	3	
Méthodologie de gestion de projet											
Etude des publics et des marchés	Marianne Alex	3		X	X			30 min	INDIVIDUEL	1	
								15 min	INDIVIDUEL	1	
							X	2h	collectif	2	
Culture graphique	Orine CAMPANZANO	2		X	X			15 min	INDIVIDUEL	1	
								40 et plus	INDIVIDUEL	1	
Outils numérique - Infographie	Léonora Tranchesi	2		X				2h	INDIVIDUEL		
								1h	collectif		
Ecrit et oral spécifiques (Anglais spécialité / Impression)	BRUCKERT Isabelle GOUTAGNY Sarah	voir Compléances Communales									
Traitement des données (Data)	Nicole UBEDA	1	X		X			1h30	collectif	1	
Remédiation COM/NO (notation expression)	Ségolène ROBERT	Non concerné									
Ssd commune Chronique audiovisuelle sur les Fake news (Exploiter des données / Définir un projet / Travailler / Faire document de présentation / Réaliser une synthèse documentaire)	Isabelle Comtes Mélissa Borentz Laurence Tranchesi Granger						X		collectif		
Ssd commune Etude des strat / Cahier de tendance (Travailler et comparer les stratégies / Concevoir et produire un cahier de tendance)	Isabelle Comtes Nina Bayot Isabelle Comtes Nina Bayot	2		X					INDIVIDUEL	1	
					X				INDIVIDUEL	1	
					X				collectif	1	
Ssd Portfolio				X					collectif	1	

SEMESTRE 2

		Certifié continue								
COURS	Nom de la matière ou de la SAE	Nom du ou des enseignants	Nombre d'enseignants du référent	Nombre de SAE de référence (COURS & SAE)	Type d'évaluation			Durée	Format	Coût total
					avant le cours	en cours	APRÈS le cours			
EXEMPLE	Et communication avec des organisations	Isabelle Conzet	2	X	X			1h	INDIVIDUEL	1
						X		10 min	collectif	1
							X	1h	collectif	1
	Economie générale	Jérôme Bouchart	1	X	X			1h30	INDIVIDUEL	1
	Droit du travail	Viviane Baudouin	1					1h30	INDIVIDUEL	1
	Sciences Humaines et Sociales							INDIVIDUEL collectif		
	Culture générale et humaniste	Isabelle Conzet	2		X	X	X	1h30	INDIVIDUEL collectif	1
	Ingénierie des Systèmes	Isabelle Conzet	2		X	X	X	45 min	INDIVIDUEL collectif	1
	Anglais	Angela Fritschel / BARNAL	1		X			2h	INDIVIDUEL	2
	101 - ALLEMAND	Angela Fritschel / BARNAL	1		X			15 min	collectif	1
	102 - ESPAGNOL	Isabelle Conzet	1					1h30	INDIVIDUEL	1
	Expérience écrite et orale	Isabelle Conzet	2		X	X	X	45 min	INDIVIDUEL	1
	Culture numérique	Isabelle Conzet	2		X	X	X	INDIVIDUEL collectif		
	SAE D'actualité sociologique quantitative									

		Certifié continue								
COURS	Nom de la matière ou de la SAE	Nom du ou des enseignants	Nombre d'enseignants du référent	Nombre de SAE de référence (COURS & SAE)	Type d'évaluation			Durée	Format	Coût total
					avant le cours	en cours	APRÈS le cours			
EXEMPLE	Et communication avec des organisations	Isabelle Conzet	2	X	X			1h	INDIVIDUEL	1
						X		10 min	collectif	1
							X	1h	collectif	1
	Economie générale	Jérôme Bouchart	1	X	X			1h30	INDIVIDUEL	1
	Droit du travail	Viviane Baudouin	1					1h30	INDIVIDUEL	1
	Sciences Humaines et Sociales							INDIVIDUEL collectif		
	Culture générale et humaniste	Isabelle Conzet	2		X	X	X	1h30	INDIVIDUEL collectif	1
	Ingénierie des Systèmes	Isabelle Conzet	2		X	X	X	45 min	INDIVIDUEL collectif	1
	Anglais	Angela Fritschel / BARNAL	1		X			2h	INDIVIDUEL	2
	101 - ALLEMAND	Angela Fritschel / BARNAL	1		X			15 min	collectif	1
	102 - ESPAGNOL	Isabelle Conzet	1					1h30	INDIVIDUEL	1
	Expérience écrite et orale	Isabelle Conzet	2		X	X	X	45 min	INDIVIDUEL	1
	Culture numérique	Isabelle Conzet	2		X	X	X	INDIVIDUEL collectif		
	SAE D'actualité sociologique quantitative									

des notes de TP passées d'après à votre note finale

COUROS

Nom de la ressource ou de la SAE	Nom du ou des enseignants	Nombre d'épisodes de module	Examen de fin de semestre COCNER SI COU	Contrôle continu			Durée	Format	Coef.écrit
				Type d'évaluation					
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit			
Organisations professionnelles	Sabatelle Corbier	1	X	X			2h	INDIVIDUEL	1
				X			20 min	collectif	1
					X		2h	collectif	1
Plan de communication (SAE)	Myriam Diebold								
Comparaisons des communautés	Alain Bompard	1			X			INDIVIDUEL	1
Méthodologie de gestion de projet	Magali Trinquart	2			X		25 min	INDIVIDUEL	1
						X	2h	collectif	1
Création graphique (PAD up)	Cécilia Olyslere	1				X	2h	INDIVIDUEL	1
					X		25 min	INDIVIDUEL	1
Auditons spécifique	Cécilia Olyslere	1		X				collectif	1
					X			collectif	1
Atelier professionnel Marketing opérationnel (BD/NTNL)	Anne Billet	1		X			2h	INDIVIDUEL	1
Culture G anglaise et humanités	Léonora Dymitrova	2			1				
						1			
Culture numérique	Léonora Dymitrova	2		X		X			
SAE Etude sociologique quantitative	Arthur Perret	2				X	X	collectif	
SAE Projet avec Plan de com avec SAE chronologique et SAE de plan de com (Production Chronique Audiovisuelle)	Myriam Diebold	2			X	X	20 min	collectif	1
							4h et plus	collectif	1
SAE stage	Myriam Diebold	1				X	4h et plus	INDIVIDUEL	1
SAE Etude sociologique quantitative	Arthur Perret	1				X		collectif	1
SAE Analyse méthodique d'un SI	LEBOS Maitte								
SAE Préconisation de veille	L. Tranchesi-Delage	1			X	X	20 min	collectif	
SAE Portfolio									
SAE Stage	Myriam Diebold	1		X			4h et plus	INDIVIDUEL	1

SEMESTRE 3

Compétences Communes

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coef-ficient	
				Type d'évaluation			DM oral (document audio)				
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit					
Ex : communication des organisations	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X			10 min	collectif	1	
						X		1h	collectif	1	
Linguistique/sémiologie	Marianne Alex	2		X				1h	INDIVIDUEL	1	
	Raluca Calin			x	x			30 min	collectif	1	
								1h	INDIVIDUEL	1	
Théories infocom	Arthur Perret	1	X	x				2h	INDIVIDUEL	1	
Culture numérique	Valentyna Dymytrova	3			x				INDIVIDUEL		
					x				collectif		
							x			collectif	
Anglais : préparation aux certifications	Sébastien VRIGNY										
PPP	Magali Trinquier	2			x			15 min	INDIVIDUEL	1	
	Sandra Goury				x			2h	INDIVIDUEL	1	
	Béatrice Romenteau										
	Camille Maisonneuve										
	Myriam Diebold										
	Audrey Desfeve										
Anglais	Amandine BRUCKERT	5		X				20 min	INDIVIDUEL		
				X			20 min	INDIVIDUEL	1		
				X			2h	INDIVIDUEL	2		
					X		15 min	collectif	1		
						X		INDIVIDUEL			
LV2 - ALLEMAND	Ansgar PRÖBSTING-RAYNAL	5		X				30 min	INDIVIDUEL	1	
				X			30 min	INDIVIDUEL	1		
				X			30 min	INDIVIDUEL	1		
					x		15 min	collectif	1		
							15 min	collectif	1		
LV2 - ESPAGNOL	Francis SAMPERE-VOLTA	4		X				1h30	INDIVIDUEL		
				X			2h	INDIVIDUEL	1		
					X		15 min	collectif	1		
					X		collectif	1			
	Marlene MAURY	4		X				20 min	INDIVIDUEL		
				X			2h	INDIVIDUEL	2		
					x		20 min	collectif	1		
	X				20 min	INDIVIDUEL	1				
Expression écrite et orale	Audrey Desféve	2		x							
	Jérémy CHAUCHE	2		x							
	Stéphane AUBERT	2			x			15 min	INDIVIDUEL	2	
Culture numérique	Valentyna Dymytrova	2		x							

0,5

0,5

0,5

				Contrôle continu						
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Design graphique / graphisme avancé	Daphnie Crapanzano	3				x		4h et plus	collectif	1
					x			15 min	INDIVIDUEL	1
					x			15 min	collectif	1
Gestion de projet opérationnel et communication événementielle	Pierre Dauvergne	1			x			1h	collectif	1
Marketing/Webmarketing	Alain Bompard	1				x			INDIVIDUEL	1
					x			30 min	collectif	1
	Yanis Oudjane	1								
Communication interne	Isabelle Comtet	2		X			X	1h	Individuel	1
								6h	Collectif	1
Edition de site web	Arthur Perret	2		X			X	30 min	Individuel	1
	Romain Cardona								Individuel	2
	Benjamin Grémillon									
Ecriture professionnelle	Lludet Camille	2		x				1h	INDIVIDUEL	2
					x			20 min	collectif	1
Plan média	Pierre Dauvergne	1				x		1h	INDIVIDUEL	1
Saé Projet tuteuré (Concevoir un événement /Réaliser une recommandation ou une étude de marché/ Projet éditorial (hybride/mixte/multimédia)/Création (production médiation/										
Saé Etude marketing	Alain Bompard	1			x				collectif	1
Saé Portfolio	Isabelle Comtet						x		INDIVIDUEL	1
Communication corporate	Sandra Bernon	Moyenne de 5 trav	X		x			40 mn	Collectif	1
		1				X			3 h	Individuel

INFORMUM

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coefficients	
				Type d'évaluation							
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)				
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X			10 min	collectif	1	
						X		1h	collectif	1	
Veille stratégique/intelligence économique	L. Franchard-Granger	2			x			15 min	collectif		
						x		4h et plus	collectif		
Techniques de communication numérique (RS, CMS, écriture web, DM, base de la comm.)	Rodolphe Torres	2		x				1h	INDIVIDUEL	1	
						x		1h30	collectif	1	
Pratiques collaboratives et partage de connaissance	Lydiane Bonnet et Cécile Guilo	2			x			15 min	INDIVIDUEL	1	
						x		3h	INDIVIDUEL	1	
Data et documents	Challon Serge	2		x				1h	INDIVIDUEL	1	
					x			10 min	INDIVIDUEL	1	
Analyse d'un système d'info	LEBORG Maëlle	2			x			15 min	collectif	1	
						x				2	
Bases de données documentaires spécifiques (texte, image...)											
Projets de dématérialisation (Formation des usagers)	L. Franchard-Granger	2	x	x				1h30	INDIVIDUEL		
						x	x		collectif		
Atelier de pratique professionnelle : BD relationnelles	Nicole LIBEDA		x					1h30	collectif	1	
Atelier professionnel : webmarketing et marque	Rodolphe Torres	1		x				1h	INDIVIDUEL	1	
Atelier de pratique professionnelle : Édition de site web	Arthur Perret Romain Cardona Benjamin Grémillon	2		x				30 min	Individuel	1	
						x			Individuel	2	
Saé Projet tuteuré (Projet : partage de l'Info niveau 1)	Myriam Diebold Laurence Tranchand Amandine Bruckert Sarah Goutagny Arthur Perret Valentine Dumyrioux							4h et plus	collectif		
Saé Constituer un fond spécifique											
Saé Portfolio											

SEMESTRE 4

Compétences Communes

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient		
				Contrôle continu								
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)					
Ex : communication des organisations	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1		
					X			10 min	collectif	1		
						X		1h	collectif	1		
SHS (Epistémo / Histoire de l'art)	Camille Bernetière Lebeaux	2		x				1h	INDIVIDUEL	1		
					x		4h et plus	collectif	2			
Droit de l'information et de la communication												
Veille niveau 2/ Veille technologique	Béatrice ROMENTEAU Edwige JAMIN (Comor)	2		x		x		4h et plus	collectif			
							30 min	INDIVIDUEL				
	Béatrice ROMENTEAU L. Tranchand-Granger					x		15 min	collectif			
PPP	Magali Trinquier	2				x		10 min	collectif	1		
	Sandra Goury Béatrice Romenteau					x		15 min	INDIVIDUEL	2		
	Camille Maisonneuve Myriam Diebold Audrey Desfeve											
Anglais	Amandine BRUCKERT	5		x				20 min	INDIVIDUEL			
								x		20 min	INDIVIDUEL	
								x		2h	INDIVIDUEL	2
									x	15 min	collectif	1
									x		INDIVIDUEL	1
LV2 - ALLEMAND	Ansgar PROBSTING-RAYNAL	5		x				30 min	INDIVIDUEL	1		
								x		30 min	INDIVIDUEL	1
								x		30 min	INDIVIDUEL	1
									x	15 min	collectif	1
										15 min	INDIVIDUEL	1
LV2 - ESPAGNOL	Francis SAMPERE-VOLTA	4		x				1h30	INDIVIDUEL			
								x		2h	INDIVIDUEL	1
									x	15 min	collectif	1
			x	15 min	collectif	1						
	Marlene MAURY	4		x				15 min	INDIVIDUEL	1		
								x		2h	INDIVIDUEL	2
									x	15 min	INDIVIDUEL	1
								x	15 min	INDIVIDUEL	1	
Expression écrite et orale	Gérald Lachaud	3			x				INDIVIDUEL	1		
	Audrey DESFEVE							2				
	Jérémy CHAUCHE	2			x							

0,5

0,5

0,5

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format	Coef-ficient
				Type d'évaluation						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Communication numérique, web design et data management	Rodolphe Torres	2		x				1h	INDIVIDUEL	1
					x		20 min	collectif	1	
Stratégie de communication	Anne Billot	2	x	x				1h	INDIVIDUEL	2
					x		2h	collectif	1	
	Myriam Diebold	2				x		1h	collectif	1
					x		2h	collectif	1	
Gestion de projet relationnel (relation client/public, animer une équipe)	Pierre Dauvergne	1						1h	collectif	1
Edition de site web	Arthur Perret	2 (QCM + projet)		x				30 min	Individuel	1
	Romain Cardona					x		Individuel	2	
	Benjamin Grémillon									
Communication publique	Sarah Goutagny	1	x					1h	INDIVIDUEL	1
Challenge de la com (Répondre à un brief client niv1)	Camille Bernetière	2			x			15 min	INDIVIDUEL	1
	Isabelle Comtet				x		3h	collectif	1	
	Camille Liudet									
	Amandine Bruckert									
Projet tuteuré (Communication numérique)		2			x			15 min	INDIVIDUEL	1
					x		3h	INDIVIDUEL	1	
Grand oral PPP (Saé Portfolio)	Emmanuelle Khamassi	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1
Saé Stage	Myriam Diebold (+ autres)	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1

Nom de la ressource ou de la SAE	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coeff.écrit
				Type d'évaluation						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Techniques de communication numérique (RS, CMS, écriture web, CM, base de la comm.)	Rodolphe Torres	1				x		2h	INDIVIDUEL	1
Data et documents (Web journalisme)	Céline Galoffre	2		x				2h	INDIVIDUEL	1
						x		2h	INDIVIDUEL	1
Expérience utilisateurs et ergonomie des interfaces	L.Tranchand-Granger	3				x			collectif	
						x			INDIVIDUEL	
				x				1h	INDIVIDUEL	
Records management	D. Olayé	2				x			INDIVIDUEL	2
						x			collectif	1
Edition de site web	Arthur Perret	2 (OCM + projet)		x				30 min	individuel	1
	Romain Cardona					x			individuel	2
	Benojamin Grémillon									
Référencement	Cardona							1h	INDIVIDUEL	1
Atelier de pratique professionnelle : graphisme		2		x				2h	INDIVIDUEL	1
									collectif	2
Atelier de pratique professionnelle : stratégie de communication	Pierre Dauvergne	1			x			20 min	collectif	1
Challenge de la veille (réaliser une prestation de veille)	L.Tranchand-Granger	3			x			15 min	collectif	
	B.Rometeau				x		4h et plus	collectif		
	S. Aubert					note d'implication dans le challenge		INDIVIDUEL		
Projet tutoriel (Communication numérique)	Camille Desvignes					x		4h et plus	collectif	
	Myriam Diebold									
	Estherne Frauchand									
Grand oral PPP (SAE Portfolio)	Sarah Goutagny	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1
	Arthur Perret									
	Valentina Dymytrova									
SAE Stage	Myriam Diebold	1		x				4h et plus	INDIVIDUEL	1
	Trévaux									

SEMESTRE 5

Compétences Communes

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format	Coef-ficient
				Type d'évaluation						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Ex : communication des organisations	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	3
								10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
SHS (préparation au mémoire)	Isabelle Comtet	2		x				1h	INDIVIDUEL	1
				x				3h	INDIVIDUEL	1
				x				3h	collectif	1
Initiation aux relations et communication interculturelle	Raluca Calin	1			x			20 min	collectif	1
Responsabilité sociale des organisation (Com responsable)	Myriam Diebold	1	x		x			10 min	collectif	1
						x		4h et plus	collectif	1
PPP	Emmanuelle Khamassi	1				X		3h	INDIVIDUEL	1
						X		3h	INDIVIDUEL	1
	Camille Maisonneuve	1								

		Contrôle continu								
Nom de la ressource ou de la SAE	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation			Durée	Format	Coef-ficient	
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit				DM oral (document audio)
Organisations professionnelles	Isabelle Combet	3	X	X	X			INDIVIDUEL ou collectif	2	
						X		10 min	collectif	1
Création d'entreprise (Initiation à la gestion)	Alain Bompard	1				X		INDIVIDUEL	2	
Management et stratégie des organisations										
Conseil et marque 1 (publicité, stratégie de marque et sémiologie)	Pierre Dauvergne	1				X		1h	collectif	1
Outils de communication spécifique (com événementielle)	Lina-Maëva Ruty	2		X	X			20 min	collectif	1
						X		1h	INDIVIDUEL	1
								4h et plus	collectif	1
Communication professionnelle avancée (Construire une stratégie de com sensible)	Cecilia Vendramini	2		X	X			2h	collectif	1
								20 min	collectif	1
Atelier : écriture et sénarisation en anglais (Anglais)	Valérie Seynave	2		X	X			1h	INDIVIDUEL	1
									INDIVIDUEL	1
Atelier : communication publique et territoriale	Barbara VERNET	2		X	X			1h	INDIVIDUEL	1
								20 min	collectif	1
Atelier : écriture et sénarisation en français	Pierre Dauvergne	1			X			20 min	collectif	1
Atelier : séminaire de la médiation et médiation culturelle	Camille Senet	2		X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			20 min	collectif	1
Médiation culturelle et scientifique		2			X			20 min	INDIVIDUEL	1
						X		3h	collectif	1
Entrepreneuriat et com sensible (projet entrepreneuriat)	Florine de Korwin Cecilia Vendramini	2			X	X		2h	collectif	1
								4h et plus	INDIVIDUEL	1
Sae Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1				X		2h	INDIVIDUEL	1

3 à 5 min/p

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format	Coef-ficient
				Type d'évaluation						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Data et document (Ecriture web/référencemen/netlinking)	Françoise	3	X	X	X	X		1h	INDIVIDUEL	2
									collectif	1
								10 min	INDIVIDUEL	1
Pratiques collaboratives et partage de communication (Gestion et management de projet de communication digitale)										
Architecture de l'info (algorithmie et expression des besoins)	Thomas ZILLIOX									
Stratégie de veille collaborative (outils et techniques)	Beatrice	2		X		X		1h	INDIVIDUEL	
								4h et plus	collectif	
Stratégie de communication digitale (marketing et stratégie de com digitale/ Technique d'inbound marketing)	Florine de Korwin	2			X	X		1h	INDIVIDUEL	1
								3h	collectif	1
	Rodolphe Torres	2			X	X		1h	INDIVIDUEL	1
									20 min	collectif
Droit de l'information (Droit numérique)										
Expérience utilisateur et ergonomie des interfaces (UX design)	Arthur GLAIZAL	2		X				45 min	collectif	1
				X				2h	INDIVIDUEL	1
Saé mettre en place une stratégie de communication (Gestion et management des projets de communication digitale)	Valentyna ROMENTEAU	2				X	X		collectif	
									INDIVIDUEL	
Saé Accompagnement utilisateur (Anglais)	Valérie Seynave	2		X	X			1h	INDIVIDUEL	1
									INDIVIDUEL	1
Saé Portfolio	Emmanuelle	1				X		4h et plus	INDIVIDUEL	1

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coef-ficient
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Création d'entreprise (Création d'un service de com)	Philippe Chauvel	2		x				1h30	INDIVIDUEL	1
					x		20 min	collectif	1	
Management et stratégie des organisations (Elaboration, conception et expression de la com interne)										
Conseil et marque 1 (audit interne)										
Outils de communication spécifique (PAO perfectionnement / Rédactionnel)	Patrick Lerond	2		x				2h	INDIVIDUEL	
	Pierre Dauvergne	1			x			20 min	collectif	
Communication professionnelle avancée (Anglais/Wordpress/Personal Branding)	Valérie Seynave	3		x				20 min	INDIVIDUEL	1
					x				INDIVIDUEL	1
						x		1h	INDIVIDUEL	1
Médiation culturelle et scientifique entrepreneuriat et com sensible (conduite de projet+ éthique et déontologie)	Florine de Korwin	2				x		2h	collectif	1
	Cecilia Vendramini				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1	
Saé Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1

Contrôle continu

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI	Type d'évaluation				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coef-ficient	
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document)				
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X			10 min	collectif	1	
						X		1h	collectif	1	
Communication spécialisée (Marketing territorial et com culturelle)	Florence Costé	2		X				2h	INDIVIDUEL	2	
					X		15 min	collectif	1		
Communication durable et RSE	Barbara VERNET	1						4h et plus	INDIVIDUEL	1	
	Myriam Diebold					X					
Conseil et marque 2 (stratégie d'influence)											
Atelier stratégie de financement et gestion budgétaire associatives et publiques	Alain Bompard	1							INDIVIDUEL	1	
Atelier multimédia et technique d'écriture											
Atelier : anglais professionnel	Valérie Seynave	2		X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X			INDIVIDUEL	1		
Répondre à un brief client niv 2	Florine de Korwin					X		4h et plus	collectif	1	
						X	30 min	collectif	1		
Saé Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1						2h	INDIVIDUEL	1	
Saé Stage	Myriam Diebold (+ autres intervenants)	2						4h et plus	INDIVIDUEL	1	
					X		10 min	INDIVIDUEL	1		

3 à 5 min/p

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Data et document (Ecriture web/référencement/netlinking)	Françoise BEVDIER									
Pratiques collaboratives et partage de communication (Gestion des entreprises innovantes/Digital influence et e-réputation)	Digital Influence : Béatrice	3			x			15 min	INDIVIDUEL	
					x		15 min	collectif		
						x	4h et plus	collectif		
Gestion d'un projet de l'architecture de l'info (Solution CMS)	Florine de Korwin	2			x			1h	collectif	1
						x	1h	collectif	1	
Stratégie de com multicanale (Stratégie multicanale/stratégie de présence sur les réseaux/Plan média, trafic payant (SEA)	Yannick suzanne	2		X				1h30	INDIVIDUEL	
					X		20 min	collectif		
	Marie Imberdis	2		X				2h	INDIVIDUEL	
					X		15 min	collectif		
	Allan KINIC	2		X				1h	INDIVIDUEL	1
				X		15 min	collectif	1		
Saé mettre en oeuvre un projet de communication numérique (Start up studies)		2			X				collectif	
	Valentyna Dymytrova &				X			collectif		
Saé Gérer des données (data management) : statistiques et web analytics	Allan KINIC	2	X	X				15 min	collectif	1
							1h	INDIVIDUEL	1	
Saé Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1						4h et plus	INDIVIDUEL	1
Saé stage (période de professionnalisation)										
Communication professionnelle avancée (Construire une stégie de com sensible)	Caroline Kiehl	1				X		2h	INDIVIDUEL	1

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)									
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1						
					X			10 min	collectif	1						
						X		1h	collectif	1						
Conseil et marque 2 (Stégie digitale/SEO/Stégie audiovisuelle/Marque employeur)	Rodolphe Torres	2		x				1h30	INDIVIDUEL	1						
					x		20 min	collectif	1							
Communication durable et RSE (com durable et RSE + communication éthique et responsable)	Cecilia Vendramini	2			x			10 min	INDIVIDUEL	1						
				x			1h	collectif	3							
	Barbara Vernet	2		x				30 min	INDIVIDUEL	1						
					x			20 min	collectif	1						
Communication spécialisée (Com corporate/com publique et territoriale/anglais)	Valérie Seynave	3		x				20 min	INDIVIDUEL	1						
					x				INDIVIDUEL	1						
						x		1h	collectif	1						
	Barbara Vernet	2		x				30 min	INDIVIDUEL							
						x		20 min	collectif							
Répondre à un brief client niv 2	Camille Bernetière-															
											x			4h et plus	collectif	1
													x	30 min	INDIVIDUEL	1
Saé Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1														
											x			4h et plus	INDIVIDUEL	1
Saé stage (période de professionnalisation)																

3 à 5 min/p